

GESTION DU RETRAIT PRÉVENTIF ET DES DROITS PARENTAUX



Les dispositions des conventions collectives concernant les droits parentaux ont fait l'objet de nombreuses modifications. En effet, elles ont été adaptées pour tenir compte de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (2005, c. 43), du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), de la Loi sur les normes du travail et de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Ces modifications ont obligé les commissions scolaires à réviser leurs pratiques administratives et à revoir, dans certains cas, l'octroi des bénéfices accordés aux personnes salariées. De plus, l'application de l'ensemble des dispositions conventionnelles à ce chapitre demeure encore complexe dans plusieurs situations, par exemple lors d'un report de vacances durant le congé de maternité ou de l'octroi d'un congé spécial lié à un retrait préventif ou à une complication de grossesse. Cette session vise à :

- présenter aux gestionnaires les principales dispositions des conventions collectives et leur interprétation, en référant à des cas d'espèce;
- présenter les critères d'évaluation sur les plans médical et administratif donnant ouverture au retrait préventif et au congé spécial en cas de complication de grossesse.

Clientèle visée	Gestionnaires du secteur des ressources humaines Gestionnaires du dossier de l'assiduité et de la santé et de la sécurité du travail
Durée	1 journée
Date et lieu	Québec : 16 novembre 2011 Laval : 22 novembre 2011 - <i>Date modifiée</i>
Coût	265 \$ par personne plus les taxes
Formateurs	Dominic Fiset, avocat et conseiller en relations du travail à la FCSQ Nancy Thivierge, avocate et conseillère en relations du travail à la FCSQ